

Exercice clos le 31 décembre 2023

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**

**ASSOCIATION LA RIBAMBELLE**

## RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2023

Aux membres,

### I. Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'Association La ribambelle relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

### II. Fondement de l'opinion

#### Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de mon rapport.

### III. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les vérifications auxquelles j'ai procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

#### IV. Vérification du rapport financier et des autres documents adressés aux administrateurs

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

#### V. Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

##### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le conseil d'administration relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

##### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Marseille, le 11 mars 2024

Le Commissaire aux comptes

Jean-Philippe SANNINO



**BILAN PASSIF**

PASSIF		Exercice N 31/12/2023 12	Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1 Euros %
<b>FONDS PROPRES</b>				
Fonds propres		180 231	179 561	670
Fonds associatifs sans droit de reprise				
Ecarts de réévaluation				
Réserves :				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau				
<b>Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)</b>		13 151	670	13 821
<b>Autres fonds associatifs</b>				
Fonds associatifs avec droit de reprise :				
Apports				
Legs et donations				
Résultats sous contrôle de tiers financiers				
Ecarts de réévaluation				
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		187 017	211 128	24 111
Provisions réglementées				
Droit des propriétaires				
<b>Total I</b>		354 098	391 359	37 261
<b>FONDS ASSOCIATIFS</b>				
Comptes de liaison				
<b>Total II</b>				
<b>FONDS DÉDIÉS ET PROVISIONS</b>				
Provisions pour risques		3 424	3 285	140
Provisions pour charges				
Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement				
Fonds dédiés sur autres ressources				
<b>Total III</b>		3 424	3 285	140
<b>DETTES (1)</b>				
Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)				
Emprunts et dettes financières divers				
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		16 398	10 794	5 604
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		83 850	80 631	3 219
Dettes fiscales et sociales				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		12 665	12 043	621
Autres dettes				
Instrument de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
<b>Total IV</b>		112 912	103 469	9 444
<b>Comptes de Régularisation</b>				
Ecarts de conversion passif (V)				
<b>Total GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>		470 435	498 112	27 678

(1) Dont à plus d'un an

Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

112 912 103 469

PROCOGEST

## COMPTE DE RESULTAT

Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
31/12/2023		31/12/2022		Euros	
				%	
<b>Produits d'exploitation (1)</b>		471 237	109 974	361 262	328.50
Ventes de marchandises					
Production vendue de Biens et Services					
Production stockée					
Production immobilisée					
Subventions d'exploitation		62 612	389 640	327 028	83.93
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges		20 443	19 770	673	3.40
Collectes					
Cotisations		1 745	1 545	200	12.94
Autres produits		3		3	
<b>Total I</b>		556 040	520 929	35 110	6.74
<b>Charges d'exploitation (2)</b>					
Achats de marchandises					
Variation de stock (marchandises)					
Achats de matières premières et autres approvisionnements					
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)					
Autres achats et charges externes		82 580	82 418	162	0.20
Impôts, taxes et versements assimilés		25 054	14 353	10 701	74.55
Salaires et traitements		351 457	334 662	16 795	5.02
Charges sociales		98 974	79 222	19 752	24.93
Dotations aux amortissements et aux provisions		36 521	33 651	2 870	8.53
Sur immobilisations : dotations aux provisions					
Sur actif circulant : dotations aux provisions					
Pour risques et charges : dotations aux provisions		140	68	208	304.15
Subventions accordées par l'association					
Autres charges (2)		2		2	
<b>Total II</b>		594 727	544 238	50 489	9.28
<b>I - Résultat d'exploitation (I-II)</b>		38 687	23 309	15 378	65.98
<b>Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun</b>					
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)					
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)					

(1) Dont produits affectés à des exercices antérieurs  
(2) Dont charges affectées à des exercices antérieurs

## COMPTE DE RESULTAT

Ecart N / N-1		Exercice N		Exercice N-1	
Euros		31/12/2023		31/12/2022	
%		12		12	
Produits financiers		1 608	1 608	580	580
Produits financiers de participations					
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier					
Autres intérêts et produits assimilés					
Reprises sur provisions et transferts de charges					
Différences positives de change					
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					
Total V		1 608	1 608	580	580
Charges financières					
Dotations aux amortissements et aux provisions					
Intérêts et charges assimilés					
Différences négatives de change					
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					
Total VI					
2. Résultat financier (V-VI)		1 608	1 608	580	580
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)		37 080	37 080	22 729	22 729
Produits exceptionnels		52	52	106	54
Produits exceptionnels sur opérations de gestion					
Produits exceptionnels sur opérations en capital					
Reprises sur provisions et transferts de charges					
Total VII		24 517	24 517	23 403	1 114
Charges exceptionnelles					
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		52	52	4	48
Charges exceptionnelles sur opérations en capital					
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions					
Total VIII		588	588	4	584
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)		23 929	23 929	23 399	530
Impôts sur les bénéfices (IX)					
Total des produits (I+II+III+V+VII)		582 165	582 165	544 913	37 252
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)		595 316	595 316	544 242	51 073
Solde intermédiaire		13 151	13 151	670	13 821
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs					
- Engagements à réaliser sur ressources affectées					
5. EXCÉDENTS OU DÉFICITS		13 151	13 151	670	13 821

**FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE**

Néant

**EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE**

Néant

**- REGLES ET METHODES COMPTABLES -**

**Principes et conventions générales**

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

**Permanence des méthodes**

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

**- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -**

**ANNEXE**

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

**Etat des immobilisations**

Augmentations	Valeur brute début d'exercice	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
		Cessions	Poste à Poste		
Acquisitions	9 660			9 660	
	TOTAL			TOTAL	
	736 766			736 766	
	28 491			28 491	
	61 274			61 274	
	TOTAL			TOTAL	
	826 532			826 532	
	Prêts, autres immobilisations financières			1 000	
	TOTAL			TOTAL	
	1 000			1 000	
	TOTAL			TOTAL	
	836 192			836 192	
	TOTAL GENERAL			TOTAL GENERAL	

**Etat des amortissements**

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations générales aménagements divers	430 449	30 631		461 080
Matériel de transport	24 399	1 448		25 847
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	49 652	2 796		52 448
TOTAL	504 501	34 875		539 376
TOTAL GENERAL	506 198	36 521		542 719

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Dotations	Reprises
Instal.général.agenc.aménag.divers	30 631				
Matériel de transport	1 448				
Matériel de bureau informatique mobilier	2 796				
TOTAL	34 875				
TOTAL GENERAL	36 521				

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

### Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice	Etat des échéances des créances et des dettes	
						Montant brut	Montant net
Pensions et obligations similaires	3 285	3 424	3 285		3 424		
<b>TOTAL</b>	<b>3 285</b>	<b>3 424</b>	<b>3 285</b>		<b>3 424</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>3 285</b>	<b>3 424</b>	<b>3 285</b>		<b>3 424</b>		
Dont dotations et reprises d'exploitation		140					

### Etat des créances

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an	Etat des échéances des créances et des dettes	
				Montant brut	Montant net
Autres immobilisations financières	1 000	1 000			
Clients douteux ou litigieux	1 036	1 036			
Personnel et comptes rattachés	167	167			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8 651	8 651			
Divers état et autres collectivités publiques	108 247	108 247			
Débiteurs divers	6 588	6 588			
<b>TOTAL</b>	<b>125 690</b>	<b>125 690</b>			

### Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

### Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant	116 898
Autres créances		116 898
<b>Total</b>		<b>116 898</b>

### Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant	53 616
Dettes fiscales et sociales		12 665
Autres dettes		66 281
<b>Total</b>		<b>66 281</b>

**ANNEXE**

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Charges et produits constatés d'avance

Assemblée Générale d'approbation des comptes  
de l'exercice clos le 31 décembre 2023

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**ASSOCIATION LA RIBAMBELLE**

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Exercice clos le 31 décembre 2023

Aux membres,

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre association, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées.

Il m'appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont j'ai été avisé ou que j'aurais découvert à l'occasion de ma mission, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui m'ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

**CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

Je vous informe qu'il ne m'a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale, en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Marseille, le 11 mars 2024

Le Commissaire aux comptes

Jean-Philippe SANNINO